

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Saint-Hyacinthe

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de la formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique pour l'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹. Le Cégep de Saint-Hyacinthe a transmis à la Commission, le 1^{er} mai 1996, un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège le 2 octobre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, des membres du comité d'évaluation du programme et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire de plusieurs aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme et la démarche d'autoévaluation suivie par le Collège. Il expose ensuite les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus sont les suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Huguette Quintal, professeure de psychologie au Collège Édouard-Montpetit, de M. Bernard Pépin, professeur d'histoire au Cégep Marie-Victorin et de M. Jean Sabri, conseiller pédagogique au Cégep de Victoriaville; M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, présidait le comité et M. Claude Marchand, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Principales caractéristiques du programme

Le Cégep de Saint-Hyacinthe accueille environ trois mille étudiants à l'enseignement régulier et sept mille à l'éducation des adultes. Il offre six programmes en formation préuniversitaire en sciences humaines, sciences de la nature, arts et lettres et neuf programmes en formation technique dont quatre dans le secteur de la santé et deux en technologie et gestion des textiles.

Le programme de *Sciences humaines* rassemblait, à l'automne 1994, 1197 étudiants qui formaient plus du tiers de l'effectif étudiant total du Cégep. Il comprend deux profils : le profil général qui regroupe environ mille étudiants et le profil gestion qui en comprend environ deux cents. La grande majorité des professeurs qui enseignent les cours de la formation spécifique sont rattachés à deux départements : Sciences humaines et Psychologie. Cinquante-deux professeurs, dont 31 permanents ont donné des cours de la formation spécifique en 1994-1995; 29 professeurs ont donné les cours du tronc commun, dont quinze permanents et à temps plein.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le comité d'évaluation du programme était composé à l'origine de deux personnes du Service de soutien à l'enseignement, d'un adjoint à la Direction des études, de six représentants du département de Sciences humaines (six disciplines), d'un représentant du département de Psychologie et d'un représentant du département de Mathématiques. Le comité a tenu quatre réunions. Les professeurs ont décidé de n'évaluer que le critère relatif à la cohérence du programme et ils se sont retirés du processus d'évaluation avant l'approbation finale du texte du rapport portant sur ce critère. Prétextant qu'ils n'ont pas participé à la rédaction du rapport ni à son adoption, ils ont également refusé de rencontrer le comité visiteur de la Commission.

La Commission déplore cette attitude des professeurs qui n'ont pas su saisir cette occasion privilégiée d'évaluation pour examiner les principales dimensions du programme et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation des étudiants. Elle s'interroge sur la profondeur de leur solidarité avec leur Collège et de leur engagement envers leurs étudiants.

Enfin, elle voit mal le lien entre ce comportement et les valeurs qui ont inspiré leur contribution à l'implantation du programme révisé et à l'édification du projet éducatif du Collège.

La Commission tient par ailleurs à souligner la qualité du travail effectué par la Direction qui s'est inspirée notamment des travaux du comité d'implantation du programme révisé, des procès-verbaux des réunions départementales et d'une consultation auprès des finissants et des diplômés pour produire un rapport d'évaluation clair, précis et relativement complet des principales dimensions évaluées.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences de travail des étudiants.

Issu des travaux du comité d'implantation du programme révisé, le document portant sur le contenu et les objectifs du programme de *Sciences humaines* (COPSH) définit les objectifs et il établit la séquence des apprentissages. Ce document constitue une base intéressante pour la mise en oeuvre locale du programme. Plusieurs actions restent toutefois à réaliser pour rendre son application, encore récente, plus complète et plus féconde.

Inspiré de la taxonomie de Orlandi, surtout pour les habiletés et attitudes, le programme comprend 27 objectifs auxquels s'est ajouté un 28^e qui prend en compte l'activité d'intégration entrée en vigueur en janvier 1996. La Commission souligne les liens avec le projet éducatif du Collège qui a inspiré la formulation de plusieurs objectifs du programme. La reformulation, l'adaptation ou l'ajout de quelques objectifs constituent une bonne appropriation des objectifs ministériels du programme. Ces derniers sont dans l'ensemble bien couverts.

La traduction des objectifs du programme dans chacun des cours n'est toutefois pas évidente. La Commission **suggère** en conséquence de réaliser le plus rapidement possible les actions envisagées qui consistent à réviser les objectifs dans chacun des plans de cours afin de les rendre plus explicites, de les pondérer ou d'en éliminer certains. Elle invite également le Collège à s'assurer de l'atteinte de l'objectif 3.3 relatif à la langue seconde.

Par ailleurs, au cours de la période évaluée, le programme ne comportait pas d'activité d'intégration. Le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* (DIASH) est offert depuis janvier 1996. Selon le rapport et les documents transmis à la Commission, la production d'une recherche, autrefois dans le cours *IPMSH*, a été transférée dans le cours *DIASH* où elle devrait servir de support à l'intégration des apprentissages. La Commission **suggère** de s'assurer que les objectifs ministériels propres à chacun de ces deux cours soient respectés.

Regroupés en trois catégories (connaissance et compréhension, habiletés et attitudes), les objectifs s'inscrivent dans une démarche de formation en trois temps qui détermine l'organisation en séquence

des activités d'apprentissage : 1^{er} «*Les fondations*» (1^{re} année : connaissance de base des disciplines, habiletés d'apprentissage et de communication); 2^e *Spécialisation et méthodologie* (3^e trimestre : approfondissement de la discipline, habiletés de pensée scientifique et méthodologique); 3^e *Intégration et ouverture* (4^e trimestre : habiletés d'intégration et de jugement critique). Une démarche similaire de progression des apprentissages inspire également l'organisation en séquence des cours de chaque discipline.

Cette progression des apprentissages, qui devrait assurer la cohérence du programme, n'est toutefois pas démontrée dans l'application effective de la séquence de cours suivie par les étudiants. Il n'y a pas de fil conducteur évident axé, par exemple, sur la méthodologie, la discipline ou un profil de sortie. La détermination de cours de base, disciplinaires ou méthodologiques, n'est pas significative puisque l'étudiant peut s'intégrer assez facilement dans un cours sans avoir suivi ou réussi le cours de base déterminé dans sa séquence de cours.

La Commission recommande en conséquence de revoir la séquence en fonction de l'atteinte progressive des objectifs, de tracer un fil conducteur en lien avec un profil de sortie et de déterminer plus clairement les cours d'introduction dans le programme.

L'organisation d'une première année commune contribuerait à resserrer la séquence en début de programme et éviterait que l'étudiant ait à faire un choix de cours avant même son entrée au Cégep. La Commission invite le Cégep à explorer cette hypothèse. Le document COPSHPH contient aussi des hypothèses très valables pour améliorer la cohérence du programme.

Par ailleurs, les exigences de travail estimées par les professeurs pour les cours du tronc commun respectent généralement la pondération officielle. À l'exception du cours de *Méthodes quantitatives* (360-300), il existe toutefois des écarts pour un même cours donné par plusieurs professeurs à des groupes d'étudiants différents. De plus, les diplômés consultés par le Collège et les étudiants rencontrés par la Commission ont rapporté l'existence d'écarts relativement importants entre la charge de travail estimée par leurs professeurs et celle réalisée effectivement par eux. Le temps consacré au travail personnel est inférieur à l'estimation des professeurs et par conséquent à la pondération officielle⁴. La Commission **suggère** d'examiner ces écarts ainsi que la nature des travaux exigés, de prendre les moyens nécessaires pour mesurer plus précisément et plus systématiquement la charge de travail et de l'ajuster en conséquence selon la pondération prévue.

4. Les diplômés consultés mettent en moyenne 30 h/trimestre pour une pondération prévue de 45 h et 47 h/trimestre pour une pondération de 60 h. (Rapport, p. 52, note 7)

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Les informations contenues dans le rapport laissent croire qu'en général, les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme et aux caractéristiques des étudiants ou du moins que des efforts sont faits en ce sens. La Commission **suggère** de réaliser, tel qu'envisagé, un relevé complet des méthodes pédagogiques en portant une attention particulière à leur adéquation avec les caractéristiques des étudiants et à leur capacité à favoriser l'atteinte des objectifs, en particulier les habiletés et attitudes.

Le Collège offre plusieurs mesures institutionnelles d'aide à l'apprentissage, en particulier les centres d'aide en français, en anglais et en mathématiques où les professeurs réfèrent les étudiants qui éprouvent des difficultés. Un laboratoire d'informatique est réservé aux étudiants de Sciences humaines. Il n'existe toutefois aucune mesure particulière de soutien réservée spécifiquement aux étudiants du programme, notamment pour valoriser auprès d'eux le programme, pour raffermir leur motivation et pour développer leur sentiment d'appartenance. La Commission invite le Collège à mettre en oeuvre les moyens appropriés, notamment en profitant de la nouvelle disposition de «l'heure d'encadrement»; ces moyens devraient contribuer également à raffermir les liens entre toutes les instances et personnes responsables de l'aide à l'apprentissage. Enfin, elle invite également le Collège à confier, tel qu'il l'envisage, aux professeurs dispensant les cours du tronc commun la responsabilité d'initier les étudiants aux méthodes de travail intellectuel.

La disponibilité offerte par les professeurs est adéquate et les étudiants rencontrés ont exprimé leur satisfaction à cet égard. Le rapport mentionne toutefois qu'elle est peu utilisée par les étudiants. La Commission note que le Collège a entrepris de sensibiliser les étudiants à utiliser davantage la disponibilité offerte par les professeurs.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Le nombre, les qualifications et l'expérience des professeurs sont adéquats pour permettre la mise en oeuvre du programme et de ses activités d'apprentissage. La Commission souligne le mode de répartition des tâches d'enseignement qui favorise notamment une rotation dans l'attribution des cours, permettant ainsi le développement de la polyvalence. Elle note également le souci de bien encadrer les cours de méthodologie qui sont donnés généralement par les professeurs les plus expérimentés.

La politique de perfectionnement est intéressante. Les professeurs utilisent les moyens mis à leur disposition surtout pour le perfectionnement disciplinaire nécessaire au renouvellement de leur enseignement. Le rapport d'autoévaluation mentionne cependant qu'ils utilisent peu le perfectionnement pédagogique. La Commission invite le Collège à favoriser, tel qu'il l'a envisagé, le perfectionnement pédagogique, en complément aux compétences disciplinaires déjà acquises.

Le Collège n'a pas de procédures formelles d'évaluation du personnel enseignant, y compris les professeurs non permanents et à temps partiel qui forment une bonne part du corps professoral du programme. Un projet de politique institutionnelle d'accueil, d'encadrement et d'évaluation du personnel enseignant entrera en vigueur au cours des prochains mois.

Les ressources matérielles et financières mises à la disposition du programme sont par ailleurs très adéquates : salles de classe, matériel pédagogique, laboratoires, équipement informatique, bureaux des professeurs. La bibliothèque est bien pourvue et elle comporte des sites Internet. Les étudiants peuvent y recevoir une formation en recherche documentaire. La Commission souligne l'importance qu'ils soient bien encadrés dans l'utilisation des nouvelles technologies de recherche documentaire.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré de maîtrise et d'intégration des apprentissages atteint par les diplômés.

Selon le rapport du Collège, en général, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages mesurent bien les objectifs d'apprentissage. Ils sont variés et adaptés à la place du cours dans la séquence d'apprentissage des étudiants. Ainsi, les cours du tronc commun se donnant pour la plupart en début de formation (niveau des «*Fondations*»), les modes et instruments mesurent surtout les objectifs de niveau connaissance et compréhension.

Toutefois, les plans de cours ne contiennent pas tous les éléments prescrits par la PIEA, notamment les articles sur les plaintes (6.6) et sur la note de passage et le seuil de réussite (6.8.1 et 6.8.2 qui peuvent s'appliquer en Sciences humaines) qui ne se retrouvent dans aucun plan de cours. Les articles sur la remise par le professeur des travaux et examens (6.3), la révision de notes (6.4), les modifications d'activités d'apprentissage ou d'évaluation (6.9) sont absents de plusieurs plans de cours; les articles concernant le français écrit (6.2), l'absence à une activité d'évaluation sommative (6.7) et la remise par les étudiants de travaux et de rapports (6.10) ne se retrouvent pas dans quelques plans de cours. De plus, la présence de ces articles varie pour un même cours donné par plusieurs professeurs à des groupes d'étudiants différents, compromettant ainsi l'équité et l'équivalence de leur évaluation ainsi que la connaissance de leurs droits en matière d'évaluation de leurs apprentissages.

La Commission recommande de veiller à l'application de la PIEA dans tous les plans de cours, de favoriser une meilleure harmonisation de ces plans pour un même cours donné par plusieurs professeurs et de s'assurer que les étudiants soient bien informés des dispositions de cette politique.

Dans les deux cours examinés plus en profondeur, *IPMSH* et *Économie globale*, les lacunes observées dans l'application de la PIEA sont particulièrement évidentes dans les plans du cours *IPMSH* donné par huit professeurs différents. Malgré des différences d'un plan de cours à l'autre, les instruments d'évaluation des apprentissages du cours *IPMSH* sont diversifiés et congruents avec les objectifs retenus. Le niveau d'exigence est adéquat pour mesurer l'atteinte des standards visés. Par ailleurs, la documentation fournie rend difficile un examen poussé des instruments d'évaluation des apprentissages du cours *Économie globale*. Dans l'ensemble, les six plans de cours sont adéquats et ils comportent des instruments d'évaluation variés. Le niveau d'exigence semble toutefois assez faible. La Commission invite le Collège à examiner cette question, notamment la vérification de l'acquisition par l'étudiant d'une capacité d'analyse de l'économie globale.

Par ailleurs, le taux de réussite des cours du tronc commun est intéressant et supérieur à celui observé dans le réseau, en particulier pour le cours d'*Histoire de la civilisation occidentale* où l'écart dépasse 15 %. La Commission invite le Collège à analyser ces résultats notamment en établissant des liens avec le niveau des exigences.

Le taux de persévérance des étudiants provenant directement du secondaire, pour l'ensemble des trois cohortes considérées, est en moyenne supérieur de 6 % en troisième session et de 6,7 % en quatrième session par rapport à celui observé dans l'ensemble des collèges du réseau (Rapport p.113). Le taux de diplomation dans la durée prévue se compare à celui observé dans l'ensemble du réseau (plus 4 % pour la cohorte de 1991 et moins 1 % pour celle de 1992, échantillon A), mais il est relativement bas. Moins de la moitié des étudiants inscrits en quatrième session obtiennent leur diplôme dans la durée prévue. La Commission invite le Collège à poursuivre son analyse de ces résultats et à tenter de les améliorer.

Le Collège reconnaît par ailleurs que les résultats de 52 % au test ministériel de français (mars 1994) pourraient être améliorés. Les diplômés et les étudiants rencontrés ont confirmé la faiblesse constatée à cet égard. La Commission invite le Collège à examiner l'efficacité des mesures d'aide en français et à resserrer l'application de la politique du français dans les cours.

Enfin, malgré quelques lacunes relevées concernant les méthodes de travail, les exigences qui pourraient être plus élevées et la maîtrise du français, les diplômés consultés se disent dans l'ensemble satisfaits de la formation reçue et ils réussissent bien à l'université (moyenne de 75 %).

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les travaux du comité d'implantation du nouveau programme de *Sciences humaines*, l'adoption de procédures communes d'analyse et d'approbation des plans de cours ainsi que l'élaboration de nouveaux cours (*MQ*, *ipmsh* et dans une moindre mesure *DIASH*) ont permis de développer la concertation interdépartementale tout en jetant les bases d'une vision commune du programme. Le développement d'une vision programme partagée par tous les départements et tous les professeurs demeure toutefois embryonnaire. De plus, le rapport du Collège mentionne que les communications

entre les départements concernés et entre la Direction des études et ces départements devraient être améliorées. Enfin, les professeurs montrent peu d'ouverture à l'égard de l'évaluation qui constitue pourtant une dimension importante de la gestion du programme.

La Commission estime que la création de comités de programme contribuerait à améliorer la situation.

Elle recommande en conséquence la mise en oeuvre, dans les meilleurs délais, des deux comités de programme envisagés (l'un élargi et l'autre restreint) afin de développer une vision programme commune et améliorer la concertation entre toutes les instances et personnes concernées.

Ces objectifs pourraient être atteints, notamment par un travail commun dans le but de réaliser les actions envisagées dans le rapport du Collège et de donner suite aux recommandations et suggestions proposées dans le présent rapport.

Conclusion

La mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Cégep de Saint-Hyacinthe comporte des points intéressants. La conception du programme, issue des travaux du comité de révision et d'implantation, est à souligner, notamment la traduction locale des objectifs du programme et l'organisation, du moins théorique, des activités d'apprentissage contribuant à leur atteinte. Les ressources matérielles mises à la disposition du programme sont de qualité. Cette mise en oeuvre présente toutefois des problèmes. L'appropriation de plusieurs éléments du programme n'est pas complète ni uniforme et elle se déroule dans un contexte de gestion peu propice à leur application.

En conséquence, la Commission a émis des recommandations visant à :

- Retravailler l'organisation de la séquence des apprentissages, notamment tracer un fil conducteur et préciser les cours d'introduction dans le programme.
- Appliquer les dispositions de la PIEA dans tous les plans de cours et atteindre une meilleure harmonisation de ces plans pour un même cours donné par plusieurs professeurs.
- Mettre en oeuvre une structure programme axée sur la réalisation d'actions susceptibles de contribuer à renforcer la cohésion et à développer des relations plus harmonieuses entre les instances travaillant au succès du programme.

La Commission a émis par ailleurs des suggestions touchant la traduction dans chacun des cours des objectifs du programme, les écarts dans la charge de travail des étudiants, l'adéquation des méthodes pédagogiques, les objectifs de la démarche d'intégration (*DIASH*) en regard de ceux du cours *IPMSH*.

Enfin, la Commission déplore l'attitude des professeurs à l'égard de l'évaluation du programme, attitude qui laisse planer un doute sur la valeur de leur engagement envers leur Cégep et envers leurs étudiants.

Les suites de l'évaluation

L'inscription au plan de travail 1996-1997 de plusieurs actions découlant du document sur *Le contenu et les objectifs du programme de Sciences humaines* (COPSH) répond à plusieurs recommandations, suggestions et commentaires émis par la Commission dans ce rapport.

Le Collège a entrepris d'améliorer la cohérence du programme, notamment par la révision de la séquence des apprentissages, la révision des objectifs dans chacun des plans de cours, l'harmonisation entre les cours *IPMSH* et *DIASH*. Il a entrepris également de réaliser un relevé des méthodes pédagogiques, d'initier les étudiants aux méthodes de travail intellectuel dans les cours du tronc commun et de développer des mesures particulières de soutien réservées spécifiquement aux étudiants du programme : intensification des échanges entre les professeurs et des liens entre les conseillers d'orientation, les API et les professeurs concernant les étudiants en difficulté. Enfin, le Collège a créé un comité de programme qui devrait permettre de développer une meilleure vision commune et d'améliorer les relations entre les instances oeuvrant au succès du programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président